

Procès-verbal de la réunion tenue le vendredi 18 juin 2013 à Bruxelles, Bureau Fédéral.

APPROUVE

Présents: MM. MERCIER, Vice-président -Pierre LEDENT, Secrétaire - Renaud VILAIN – Wim SYMOENS

Excusés: MM. Stefan DAMMAN – - Patrick VAN PETEGHEM, DT

1. Préambule

M. Francis Mercier prend la présidence de cette réunion.

2. Championnat 2013-2014

2.1 M. Francis MERCIER informe la Commission qu'il a, en présence de M. Pierre LEDENT, présenté les nouveaux « Principes Généraux » au CA de la FRBN.

Après quelques adaptations, le CA entérine les « Principes Généraux ».

La principale modification apportée est le retrait de l'obligation d'aller jouer en « Coupe des Champions » Européenne car le CA ne veut pas que les clubs dépensent trop d'argent pour ce genre de participation (frais de participation aussi bien que des amendes pour forfait).

3. Rencontre avec la CCA et la Commission de Discipline

Représentent la CCA : MM Léon MERLOT et Paul KNOCKAERT – Représentent la Commission de Discipline : MM Pierre GEERAERTS et Freddy HOSTE

Dans un premier temps, M. Francis MERCIER remercie de la présence des membres de chacune des Commissions.

La CCA demande à la Commission de Discipline de sanctionner plus sévèrement certains faits et de tenir compte des jurisprudences.

La Commission de Discipline demande à la CCA que les arbitres utilisent la version électronique du « Rapport d'arbitre » afin que cela soit plus lisible.

La CCA donne son accord, mais pose la question « Quid des arbitres qui n'ont pas d'ordinateur ? ».

La Commission de discipline demande alors que les rapports soient écrits en lettres capitales.

La Commission de discipline demande aussi que les arbitres joignent la copie de la feuille de match à leur rapport.

La Commission de discipline demande également qu'on lui transmette la copie de la feuille de match du match réserve si il y a lieu.

M. Pierre LEDENT demande que les arbitres indiquent sur la feuille de match les sanctions automatiques comme décrite dans le « Tableau des sanctions » afin d'avoir un meilleur suivi.

Faire remarquer aux arbitres qu'il n'existe qu'un seul « tarif », celui du « Tableau des sanctions » et non un « Tarif à la carte ».

RÉDACTION	APPROBATION
28/09/2013	10/01/2014

4. Divers

Nihil

5. Décisions

Nihil

Le rapporteur,
Pierre LEDENT,
Secrétaire

Prochaine réunion :
Mardi 10 septembre 2013 – 18h15 – Bruxelles, Bureau Fédéral

RÉDACTION	APPROBATION
28/09/2013	10/01/2014